



TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE VINDELLE 2023/2024 (à conserver)

REGLEMENT

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune organise des temps d'activités périscolaires proposant à votre enfant un panel d'activités variées.

Ces temps sont sous la responsabilité de la municipalité, dont les **TAP** sont encadrés par l'équipe d'animation du **SIVOM des Asbamavis** qui sont sous la responsabilité de ce dernier.

ACTIVITES

Les activités sont encadrées par des animateurs, des enseignants, des intervenants, des bénévoles.

Certaines activités sont organisées sous forme de cycles de 6 à 7 semaines afin de permettre à votre enfant de participer à un maximum d'activités dans l'année, dans une volonté de continuité éducative.

D'autres activités ont un caractère ponctuel, permettant une découverte, une sensibilisation.

Nous vous rappelons que les activités pédagogiques complémentaires, encadrées par les enseignants, sont prioritaires.

LIEUX D'ANIMATION

Les activités sont organisées principalement dans les locaux scolaires, salles communales ou lieux proches du site scolaire. A la fin du temps d'animation, les parents peuvent récupérer leurs enfants ou ils seront reconduits en garderie par les animatrices.

OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

- La fiche de renseignements ci-après devra **obligatoirement** être remplie et signée par le représentant légal de l'enfant.
- **Attention** : Cette fiche de renseignements **n'est valable que pour le TAP**. Pour l' ALSH des mercredis ou des vacances scolaire, une autre fiche de renseignement est à votre disposition sur notre site internet ou dans nos bureaux.
- En cas d'accident pendant les TAP, le responsable des activités se chargera de prévenir les secours, la municipalité et les parents.

Participation TAP
(à conserver)

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, le Sivom des asbamavis propose à votre enfant de participer gratuitement aux activités proposées au cours de l'année.

**Toutes les périodes resteront sur la base du volontariat.
La fiche de renseignements est à compléter tout de même !**

TAP du 7 septembre 2023 au 2 Juillet 2024

TAP Vindelle
CE1: Lundi/15h45-16h30
CM1-CM2 : Mardi/15h45-16h30
CE2: Jeudi/15h45-16h30
CM2: Vendredi/15h45-16h30

PERIODE

Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Septembre- vacances Toussaint	Toussaint-Noel	Janvier-vacances février	Février-Pâques	Paques-vacances Juillet

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous joindre au 05.45.68.29.34

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023-2024

(A nous retourner)

PARENT 1

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

PARENT 2

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

En cas d'urgence prévenir :

Tél :

Tél :

Tél :

ENFANT

Nom, prénom de l'enfant :

Classe : Enseignant.....

Allergies :

Votre enfant présente-t-il des contre-indications à la pratique de certaines activités :Oui o Non o

Si oui, lesquelles :

.....

J'autorise les accueils de loisirs du SIVOM des Asbamavis à photographier mon enfant lors des activités et à utiliser ces photographies dans les cadres suivants :

- Expositions, manifestation et documents d'information du SIVOM des Asbamavis
- Site internet des Asbamavis
- Page Facebook du SIVOM des Asbamavis (*ou de la MDJ le cas échéant*)
- Journaux locaux

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le SIVOM des Asbamavis sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Le SIVOM des Asbamavis s'engage à respecter la dignité des personnes dont les photographies sont utilisées dans le cadre mentionné ci-dessus.

o Oui o Non

Je déclare:

Avoir pris connaissance et accepter le règlement des activités périscolaires.

Autoriser mon enfant à participer aux activités proposées par la municipalité ou par le SIVOM des Asbamavis, dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Avoir pris connaissance que mon enfant sera pris en charge uniquement pendant la durée des activités.

Que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités proposées, particulièrement la pratique sportive.

Autoriser le responsable des activités à faire soigner et pratiquer les interventions d'urgence par le médecin consulté.

Signaler tout traitement en cours, allergies éventuelles, précision sur une conduite particulière à tenir.

Je soussigné(e).....Père o Mère o Tuteur o de l'enfant

.....

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises.

Fait à :le.....

Signature du représentant légal :